



La Compagnie Nomade est une association de danse urbaine de la ville de Riom, qui propose des cours de Hip Hop et de Break Dance.

Ce document regroupe les informations nécessaires à toute inscription à nos cours et constitue notre règlement intérieur. Toute inscription à un cours de la Compagnie implique donc l'adhésion à ce règlement de la part de l'élève. Vous pourrez trouver plus d'informations sur notre site www.cienomade.com.

N'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail : bureau.cienomade@gmail.com pour toute question.

Conditions d'Inscription aux cours :

Cotisations :

La Compagnie Nomade propose une grande diversité de cours de danse Hip Hop, Breakdance, sans oublier les cours destinés aux petits (dès l'âge de 4 ans). Les cours sont ouverts à toute personne de tout âge, disposant des conditions physiques pour la pratique de la danse.

Lors du début de chaque saison (en septembre), ou lors d'un souhait d'inscription en cours d'année, nous proposons que chaque élève puisse effectuer 2 séances d'essais gratuites afin de découvrir le cours souhaité avant une inscription définitive.

Les cours ont lieu toutes les semaines (hors périodes de congés scolaires) de mi-septembre à fin juin, ce qui représente un total d'environ 50 heures pour une saison. La Compagnie Nomade étant une association de loi 1901, elle est gérée par des bénévoles et ne réalise aucun bénéfice. La totalité des cotisations sert à rémunérer nos professeurs qui sont des professionnels de la danse, ainsi que les frais associés (assurance, hébergement internet...), ce qui nous permet de proposer tous les ans des tarifs les plus bas.

Nous proposons de régler par paiement en ligne (depuis notre site internet www.cienomade.com) lors de l'inscription. Selon votre choix le paiement s'effectuera soit en totalité soit en trois prélèvements fin septembre, fin décembre et fin mars. Nous acceptons également le règlement par chèques (un ou trois chèques à l'ordre de Compagnie Nomade à remettre au professeur, sous enveloppe, avec le nom de l'élève inscrit au dos de chaque chèque).

Tout trimestre démarré reste dû à l'association. Toute inscription en cours d'année vaut pour une inscription pour le trimestre en cours. Cependant, si nous devons être amenés à arrêter nos cours pour motif exceptionnel, les règlements en attente seraient restitués.

Les tarifs sont révisés tous les ans et font l'objet d'une annexe à ce document. Ils sont définis pour une saison complète. **Ils restent inchangés pour la saison 2024-2025).**

Lors de chaque fin de saison (fin juin), l'association propose à ses élèves une pré-inscription pour l'année suivante. Ce processus a pour objectif de structurer les cours à venir pour la future saison mais aussi de réserver les salles de cours. De ce fait, en cas de restriction du nombre d'inscrits pour un cours ou d'un trop grand nombre d'inscriptions, les élèves préinscrits seront prioritaires.



Après la période d'essai, les élèves pourront, s'ils le souhaitent, finaliser leur inscription. Les élèves qui n'auront pas remis les pièces nécessaires à l'inscription au plus tard un mois après les cours d'essai, ne pourront être acceptés en cours.

Assurance :

Afin de couvrir les risques liés à ses activités de danse, la Compagnie Nomade a contracté auprès de la société Matmut un contrat d'assurance N° 971000057047 D 50. Le contenu détaillé de ce contrat pourra être mis à disposition des élèves inscrits qui en feraient la demande. Les risques couverts par ce contrat sont :

- Une Garantie Responsabilité Civile « Vie Associative »
- Une Garantie Responsabilité Civile « Dirigeant »
- Une Garantie Responsabilité Civile « Locative ou d'Occupant »
 - Cette garantie couvre les locaux où se déroulent les cours mais également les locaux destinés à l'organisation d'une manifestation rentrant dans le cadre des activités de l'association.
- Une Garantie Dommages Corporels
- Une Protection Juridique

Nous attirons cependant votre attention sur le fait qu'un élève ne sera couvert que s'il blesse une autre personne. La souscription d'une assurance individuelle dommages n'est aucunement obligatoire et c'est à l'élève qu'il revient de prendre cette décision. Toutefois nous souhaitons vous informer de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique de la danse peut vous exposer (en général une assurance responsabilité civile apporte cette couverture).

Certificat Médical :

L'association Compagnie Nomade est une association de type loi 1901 qui ne dépend d'aucune fédération. Sa pratique reste de niveau amateur. De ce fait, et conformément à la loi sur la modernisation du système de santé de 2016 ; nous demandons à nos élèves de bien vouloir nous fournir un certificat médical lors de leur première inscription ; puis, une fois tous les trois ans (le certificat médical restant valide pendant 3 ans). Nous conseillons cependant aux élèves de l'association d'effectuer un contrôle médical auprès de leur médecin traitant avant chaque début de saison afin de s'assurer qu'ils peuvent pratiquer la danse.

Après les deux cours d'essai gratuits, aucun élève ne pourra être admis en cours sans avoir fourni un certificat médical valide.

Dossier d'inscription :

Notre approche éco-responsable vise une démarche proche du « zéro papier ». De ce fait nous proposons que les élèves nous transmettent par mail à l'adresse « bureau.cienomade@gmail.com » toutes les informations nécessaires listées ci-dessous. Lors de leur inscription, les élèves transmettent des informations permettant à l'association de les contacter pour des raisons administratives (inscriptions, informations, suivi...), éducatives (modifications d'horaires, activités hors cours, spectacles, incident ou blessure...). Ces informations sont transmises au professeur en charge de l'élève ainsi qu'aux seuls membres du bureau. Elles ne sont jamais partagées sur les réseaux et font l'objet d'un traitement confidentiel de leur part.



Le dossier d'inscription doit contenir :

1ère inscription	Réinscription
<ul style="list-style-type: none">- Les informations demandées en annexe de ce document- Un certificat médical- Le règlement de la cotisation en ligne depuis notre site www.cienomade.com ou en chèques bancaires libellés au nom de « Association Compagnie Nomade », en précisant les nom et prénom de l'élève au dos de chaque chèque- Un mail envoyé à bureau.cienomade@gmail.com avec la mention : « Je soussigné xxx (représentant de l'élève mineur xxx) atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Compagnie Nomade et en accepte le contenu au titre de mon/son inscription aux cours pour la saison en cours. »	<ul style="list-style-type: none">- Le règlement de la cotisation en ligne depuis notre site www.cienomade.com ou en chèques bancaires libellés au nom de « Association Compagnie Nomade », en précisant les nom et prénom de l'élève au dos de chaque chèque- Un mail envoyé à bureau.cienomade@gmail.com avec la mention : « Je soussigné xxx (représentant de l'élève mineur xxx) atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de la Compagnie Nomade et en accepte le contenu au titre de mon/son inscription aux cours pour la saison en cours. »- Facultatif : un certificat médical si nécessaire. La compagnie vous contactera pour vous indiquer si ce document devra être fourni.

Déroulement des cours :

L'ensemble des groupes a été conçu pour offrir une large palette de niveaux en fonction de l'âge, de l'assiduité et du niveau de chacun. La composition des groupes est décidée en début de saison par les professeurs en fonction de ces critères. Le passage au niveau supérieur n'est donc pas systématique. En cas de désaccord ce choix pourra être revu avec l'élève (les parents pour un élève mineur) les professeurs et un membre du bureau.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en fonction des effectifs qui peuvent fluctuer en début de saison, l'association pourra être amenée à effectuer des changements de jours et ou d'horaires. L'association pourra également être amenée à regrouper des classes en cas d'effectifs insuffisants.

Les cours sont dispensés par les professeurs de danse choisis par l'association. Ils sont responsables de l'organisation des cours : contenu, horaires, de manière à apporter à chacun(e) le maximum de leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités pédagogiques. Ils s'appuient cependant sur un contenu pédagogique défini par les professeurs afin de garantir une continuité de la formation dans le temps (en particulier afin de valider les changements de niveaux).

Pour chaque cours un professeur titulaire est désigné. En cas d'absence planifiée, le professeur pourra être remplacé ou décider avec les élèves d'une date de « rattrapage ».

L'association n'est pas responsable des accidents qui pourraient survenir hors des locaux ou en dehors des horaires des cours. C'est pourquoi, nous vous prions de respecter les horaires de début et fin de cours.

De même, nous vous prions de nous signaler par écrit lorsque votre enfant mineur rentre tout seul après son cours de danse.



L'association n'est pas responsable des vols qui pourraient avoir lieu pendant les cours.

Les élèves autorisent les responsables de l'association à utiliser des photographies ou des vidéos où ils figurent pour illustrer les articles : journal, site de l'association, blog. En cas de désaccord, les élèves (ou un représentant majeur) sont invités à le signifier par mail auprès de l'association.

Comportement, discipline :

Nous demandons aux parents d'un élève mineur d'accompagner leur enfant jusqu'à l'entrée de la salle de cours, de s'assurer que celui-ci a été pris en charge par le professeur, et d'être présent lors de sa sortie de la salle. Le professeur, compte tenu de ses contraintes professionnelles ou personnelles, ne peut assurer la surveillance d'un élève lorsque les parents sont en retard. L'association ne pourra être tenue responsable de l'absence d'un élève si ces conditions ne sont pas remplies.

Afin que tout le monde se sente bien dans l'association, il est indispensable de respecter les règles essentielles de cordialité : respect des autres, politesse et courtoisie envers les autres membres et les professeurs, ponctualité. Tout manquement à cet esprit de convivialité pourra faire l'objet d'un rappel à l'ordre de la part d'un membre du Conseil d'administration ou d'un professeur. Une exclusion temporaire ou définitive pourra être décidée ensuite par le Conseil pour tout adhérent perturbant la vie de l'association et les activités.

La danse hip-hop ou breakdance ne réclame pas de tenue spécifique et la qualité des danseurs ne tient pas dans la couleur de leurs chaussures de sport ou la marque de leur sweat-shirt. Les élèves doivent s'équiper de tenues correctes et où ils se sentiront « à l'aise » pour danser.

La danse est une pratique collective. Le résultat du travail effectué tout au long de l'année est présenté lors du spectacle de fin d'année. La participation au spectacle de fin d'année est obligatoire. En cas d'empêchement, il est primordial de prévenir le professeur le plus tôt possible.

Il est obligatoire que les élèves, tout en prenant du plaisir dans la pratique de leur art, fassent preuve d'assiduité et de travail afin d'obtenir le « rendu collectif » attendu par le professeur et ne pénalise pas non plus les autres élèves, que ce soit pendant l'année ou lors des répétitions. Le professeur est libre de décider de la participation et du rôle de chaque élève dans son « show » en tenant compte des souhaits de l'élève, de son niveau, mais également de son assiduité.

Organisation de l'association :

Constitution du bureau :

La Compagnie Nomade est une association de loi 1901 organisée autour d'un Conseil d'Administration constitué des rôles de Président, Trésorier et Secrétaire, dont les conditions de nomination sont définies dans les statuts de l'association. Ils s'appuient dans le cadre de leurs fonctions sur des descriptifs de postes (inclus dans les statuts). Les coordonnées des membres du bureau actuel sont précisées en annexe de ce document.

Assemblée Générale :

L'Assemblée Générale est constituée du Conseil d'Administration ainsi que d'élèves ou parents d'élèves qui se sont proposés pour s'inscrire dans une démarche de bénévolat au sein de l'association. Elle se réunit une fois par an (les professeurs, sans être membres de l'AG, peuvent également être invités) ainsi que sur demande du bureau (AG extraordinaire).

Matériel et locaux associatifs :

Les cours sont dispensés dans les locaux de la Maire, Maison des Associations, 27 Bis Place de la Fédération, 63200 Riom ou Salle Annexe du Gymnase Jean Zay, Avenue du 19 Mars 1962, 63200 Riom.



Modification et validation du règlement intérieur :

Le règlement intérieur fait l'objet d'une revue lors de chaque Assemblée Générale. Les annexes peuvent être modifiées par le Conseil d'Administration dès que nécessaire.



Annexe 1 : Planning des Cours saison 2024-2025

	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h				9h30-10h30 Eveil Samedi Thieng (Ambène)
				10h30-12h00 Break Débutant Samedi Thieng (Ambène)
				12h00-13h30 Break Initié-Intermédiaire Samedi Thieng (Ambène)
14h				
16h	16h15-17h00 Baby Yoann (Sardon)			
	17h-18h00 Eveil Mercredi Yoann (Sardon)		17h00-18h30 Break Débutant Vendredi Clément (Sardon)	
	18h00-19h30 Break Initié-Intermédiaire Mercredi Yoann (Sardon)		18h30-20h00 Street Clément (Sardon)	
	19h30-21h00 Break Avancé-Confirmé Yoann (Sardon)			
22h				

Légende : Horaires, nom du cours, prénom du professeur, nom de la salle Maison des Associations
Maison des Associations, 27 Bis Place de la Fédération, 63200 Riom

Contact : bureau.cienomade@gmail.com



Annexe 2 : Grille des tarifs saison 2024-2025

Cours	Tarif Annuel (€)	Premier Trimestre ou chèque	Deuxième Trimestre ou chèque	Troisième trimestre ou chèque
Baby Hip Hop	160	60	50	50
Eveil Hip Hop	190	70	60	60
Break Débutant	220	80	70	70
Break Initié-Intermédiaire	220	80	70	70
Break Avancé-Confirmé	220	80	70	70
Street	220	80	70	70
Inscription à deux cours pour un élève	290	100	100	90
Inscription à trois cours pour un élève	350	120	120	110

Offre familiale ; en cas d'inscription pour une année complète de deux enfants ou plus au sein de notre Association vous bénéficierez d'une remise de 50€ sur la cotisation à partir du deuxième enfant (valable sur tous les cours)

Annexe 3 : Informations à transmettre par mail (pour les nouveaux élèves)

Renseignements élèves :

Nom, Prénom, Date de naissance, Adresse, Code Postal, Ville, Numéro de Téléphone, E-mail.

Problèmes de santé éventuels à nous signaler : (Allergies, Asthme, Blessures...).

Personne à contacter en cas d'urgence (élèves majeurs) :

Nom, Prénom, Numéro de Téléphone.

Informations Parent ou responsable légal (élèves mineurs) :

Responsable légal 1 :

Nom, Prénom, Numéro de Téléphone, E-mail.

Responsable légal 2 :

Nom, Prénom, Numéro de Téléphone, E-mail.

Contact : bureau.cienomade@gmail.com



Annexe 4 : Intervenants Nomade saison 2024-2025

Conseil d'Administration :

Depuis le 17 octobre 2019 le Conseil d'Administration est constitué des membres suivants :

Secrétaire : Ophélie Candille

Trésorière : Catherine Sarrat

Président : Olivier Sarrat

Le CA peut être contacté à l'adresse mail bureau.cienomade@gmail.com et, en cas d'urgence, au numéro de téléphone : 06 07 18 68 89

Professeurs :

Thieng Nguyen : Break Dance, Hip Hop Contemporain

Clément Belard : Break Dance, Hip hop

Yoann Sarrat : Break Dance, Baby, Eveil, Hip Hop Contemporain